

Recherches sociographiques



Clermont DUGAS, *Disparités socio-économiques au Canada*

Mario Polèse

Volume 30, Number 1, 1989

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/056416ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/056416ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Polèse, M. (1989). Review of [Clermont DUGAS, *Disparités socio-économiques au Canada*]. *Recherches sociographiques*, 30(1), 121–123.

<https://doi.org/10.7202/056416ar>

spécifique, alors que la moitié de ceux de Thorburn est extraite d'articles ou d'ouvrages déjà parus. La seconde particularité, c'est l'ambition affirmée de Gagnon et Tanguay de rendre compte des transformations contemporaines dans la vie des partis au Canada, alors que Thorburn, tout en voulant faire une part aux changements récents, vise d'abord à donner une dimension historique à son sujet.

Si, en annexe de *Party Politics in Canada*, il y a douze pages de statistiques électorales bien utiles, la bibliographie de Gagnon et Tanguay n'a pas d'équivalent chez Thorburn qui ne donne pas non plus d'abondantes références, comme c'est le cas pour la plupart des chapitres de *Canadian Parties in Transition*.

L'ouvrage a, en outre, vraisemblablement bénéficié de l'expérience acquise par Gagnon dans la réalisation de recueils de cette nature, pour avoir dirigé, déjà en 1984, une première collection de textes, *Québec: State and Society*, puis une autre, en 1987, *Intellectuals in Liberal Democracies*.

Gagnon et Tanguay n'ont cependant pas su éviter deux écueils habituels de ce genre d'entreprise. Il y a d'abord des lacunes dans l'enchaînement des trois termes du titre : *discourse, organization* et *representation*. Ces trous, possiblement causés par la défection de quelques-unes des personnes initialement sollicitées, n'ont pu être comblés, puisqu'ils restent stigmatisés par le fait que près de cinquante des titres de la bibliographie générale ne sont cités nulle part dans le livre. Il y a aussi des dissemblances dans la qualité du traitement des divers sujets, certains chapitres s'écartant notablement de la norme apparemment visée par la majorité des collaborateurs. Une prochaine réédition de cet ouvrage considérable, promis à un beau succès, permettra sans aucun doute à Alain Gagnon et à Brian Tanguay de corriger ces faiblesses.

André BERNARD

*Département de science politique,
Université du Québec à Montréal.*

Clermont DUGAS, *Disparités socio-économiques au Canada*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1988, 263 p.

La qualité principale de l'ouvrage de Dugas, c'est de fournir une quantité impressionnante de données (Statistique Canada, Recensements de la population, 1971 et 1981) sur les disparités socio-économiques des régions canadiennes. L'information est bien présentée (cartes, tableaux et graphiques). C'est d'abord un travail descriptif. L'auteur est géographe (Université du Québec à Rimouski) et ça se voit à la fois dans le style d'analyse et dans le mode démonstratif des données.

Dans un premier chapitre, l'auteur nous propose un tour d'horizon de la littérature, surtout canadienne, en matière de disparités socio-économiques. Y sont abordés des thèmes comme la marginalité et la pauvreté, mais toujours en insistant sur leur dimension géographique. Le deuxième chapitre présente et analyse les inégalités du revenu familial

par province. Dans certains cas, l'auteur les illustre même par division de recensement ou par localité. Un troisième chapitre est consacré à l'analyse des différences régionales du revenu familial à l'intérieur des provinces. Une des qualités de l'ouvrage est, précisément, d'exposer ses données avec une précision géographique très fine à l'aide de nombreuses cartes. Dans le dernier chapitre, l'auteur jette un regard détaillé sur les localités les plus pauvres et les plus riches du Canada, par l'examen des indices de qualité de l'habitat et de certaines caractéristiques démographiques.

L'ouvrage demeure toutefois décevant à certains égards, malgré ses qualités incontestables. Il s'agit avant tout d'une analyse des inégalités selon les régions (petites ou grandes) et non celle plus globale des disparités socio-économiques au Canada, comme le laisse entendre le titre. Mais ce n'est pas trop grave. Ce qui réduit vraiment l'intérêt du livre, c'est que la démonstration reste géographique, au sens le plus strict du terme, de sorte qu'il est peu probable qu'il trouve un auditoire important auprès d'autres chercheurs en sciences humaines. On sent que l'auteur est mal à l'aise dès qu'il s'agit de proposer des éléments théoriques qui débordent la géographie. Ce n'est pas ici qu'on trouvera de nouvelles hypothèses économiques ou sociales pour expliquer la constance des inégalités régionales au Canada. Mais, on le comprendra, ce n'était pas le but de l'auteur.

Les analyses empiriques, toujours très utiles et novatrices, posent néanmoins parfois des problèmes méthodologiques auxquels on n'accorde pas suffisamment d'importance, de sorte que le lecteur non averti risque d'en tirer des conclusions exagérées. Dans le troisième chapitre, l'auteur, à titre d'exemple, nous propose un test du concept de polarisation par l'analyse, pour certaines régions, de la relation entre le revenu familial par localité et la distance d'une grande ville. Cet exercice confirme, comme on devait s'y attendre, que les revenus moyens diminuent généralement à mesure qu'on s'éloigne des grands centres. Cependant, la variable de base n'est pas standardisée pour tenir compte des différences de structures industrielles, professionnelles, ou de bassins de main-d'œuvre (distance de la résidence au travail), d'une localité à l'autre, si bien que le lecteur doit accepter une éventuelle confusion entre les effets « purs » de l'éloignement et ceux de la ségrégation sociale et de la structure socio-industrielle.

Autre élément inquiétant : le choix limité des références. L'auteur ignore toute une riche littérature canadienne en sciences économiques et régionales (Coffey, Courchène, Melvin, Mathews, Norrie, Savoie, etc.) qui, depuis quelques années, se trouve mêlée au débat sur les disparités régionales. Le premier chapitre (en principe revue de la littérature et entrée en matière) nous fait plutôt revivre de vieilles querelles sur la polarisation et sur l'opposition Montréal/régions, questions qui ont fait la joie des « régionalistes » québécois des années soixante et soixante-dix (dont je fus). L'attention accordée à cette opposition est d'autant plus inopportune que l'ouvrage porte sur l'ensemble du Canada. Face à l'essor de Toronto, aujourd'hui capitale économique incontestée du pays, et au déclin relatif de Montréal (même à l'intérieur du Québec), il faut bien se demander si l'auteur ne se trompe pas de cible. Mais on comprendra cette préoccupation de Dugas, vu ses attaches. De fait, l'objectivité peut-elle vraiment exister en matière de développement régional? Comment séparer le point de vue d'un auteur de son port d'attache?

Toutefois, ces commentaires n'enlèvent rien à la valeur globale de l'ouvrage comme outil de référence. C'est un tour de force sur le plan statistique et analytique ! Le livre de

Clermont Dugas restera, pendant longtemps, fort utile pour tout chercheur qui s'intéresse aux questions de développement régional au Canada.

Mario POLÈSE

*I.N.R.S. — Urbanisation,
Université du Québec.*

Jacqueline BLAY, *L'article 23 : Les péripéties législatives et juridiques du fait français au Manitoba, 1870-1986*, Saint-Boniface, Éditions du Blé, 1987, 394 p.

Jacqueline Blay fait ici de l'histoire immédiate, celle qui s'écrit sur le vif, ou presque, celle des incidents législatifs et judiciaires du « fait français au Manitoba » depuis 1870. Mais ces péripéties ne concernent en rien le problème scolaire, si souvent analysé. L'auteur s'est concentré sur la question linguistique dont les principaux développements se font au cours des années 1976 à 1986.

L'article 23 de l'*Acte du Manitoba* proclamait l'anglais et le français langues officielles de la province (du parlement et des tribunaux). En 1890, l'Assemblée législative ne retint que l'anglais et, de ce fait, abolit l'usage du français. Trois jugements de première instance (1892, 1909 et 1916) déclarèrent la nouvelle loi inconstitutionnelle, mais ni les parties concernées ni le gouvernement manitobain ne poussèrent l'affaire plus loin. Ce n'est qu'en 1976, après une longue période qualifiée de « traversée du désert » (p. 59), que cette loi fut de nouveau portée devant une cour de justice. À propos d'une banale contravention de stationnement, Georges Forest contesta l'unilinguisme anglais d'une cour de comté à la Cour suprême du Canada. En décembre 1979, celle-ci déclara invalide la loi de 1890, sans toutefois préciser les modalités de redressement de la situation. Commença alors un chassé-croisé tumultueux : le gouvernement provincial qui sursoit à mettre en place la législation et les services découlant du jugement ; la Société franco-manitobaine qui s'escrime à tirer le plus grand avantage de la décision de la Cour ; les tribunaux qui se rendent à la nature indicative de l'article 23 ; Roger Bilodeau, entre autres, dont la contestation de l'unilinguisme de la justice de la province envahit le débat politique ; le gouvernement fédéral, enfin, qui défère à la Cour suprême toute la question des droits linguistiques des Franco-Manitobains.

Si la discussion et la lutte se firent principalement en chambre, la solution intervint au prétoire. La Cour suprême, dans une nouvelle décision en juin 1985, conclut que les lois adoptées depuis 1890 étaient invalides et inopérantes, mais, pour éviter le chaos législatif, qu'elles restaient efficaces jusqu'à ce que la Société franco-manitobaine et le gouvernement en arrivent à une entente pour la traduction des lois. Les parties, cinq mois plus tard, aboutirent à fixer à trois ans le délai de traduction et à définir les modalités de publication des documents légaux. Pendant dix ans, la question linguistique avait ainsi occupé l'avant-scène de la politique manitobaine et, à plusieurs reprises, la scène politique canadienne.

De cette « parenthèse juridique » (p. 317), Blay fournit un tableau soigneusement documenté dans lequel elle décrit le rôle de chacun des acteurs et l'effet d'événements extérieurs, comme la contestation de la Loi 101 au Québec. Elle a interviewé plusieurs